

Procès-verbal de la séance du  
Conseil municipal  
du lundi 13 mai 2024  
(no 31)

LÉGISLATURE 2020-2025

Sont présent-es :

**Membres de l'Exécutif**

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

**Bureau du Conseil**

Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO	<i>Président</i>
Monsieur	Christophe BONGARD	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

**Membres du Conseil municipal**

Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Madame	Marie-France DEMONT
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Jean-Pierre RENGGLI
Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA
Monsieur	Jacques-André ROMAND
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Excusé : Thomas LÄSER *Conseiller municipal*

Public : 1

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 29 avril 2024
2. Approbation des comptes 2023 (délibération)
3. Election du Bureau du Conseil municipal 2024-2025
4. Communication du bureau du Conseil municipal
5. Communication du maire
6. Rapport des commissions
7. Propositions individuelles et questions

**M. Président** souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19 h. Il excuse l'absence de M. Läser pour des raisons professionnelles.

### 1. Approbation du procès-verbal du 29 avril 2024

**M. le Président** constate qu'il n'y a pas de modification à apporter et les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Remerciements sont faits à son auteure.

### 2. Approbation des comptes 2023

Après avoir vérifié qu'il n'y avait pas de questions sur les comptes, **M. le Président** fait la lecture de la délibération et la soumet au vote.

*Délibération N°45/2024*

#### Délibération

#### *Pour l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité*

*sur proposition du Maire et des Adjointes,*

*Le conseil municipal*

#### **DECIDE**

*à la majorité simple*

*par 9 oui, soit à l'unanimité,*

1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.*
2. *D'approuver le compte de résultat 2023 pour un montant de 3'981'951.21 F aux charges et de 4'715'084.27 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 733'133.06 F.  
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 1'044'096.72 F et résultat extraordinaire de -310'963.66 F.*
3. *D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de 295'313.75 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 295'313.75 F.*
4. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de 75'315'272.10 F.*
5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de 257'765.26 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

**M. le Président** remercie une nouvelle fois toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration de ces comptes.

### 3. Election du Bureau du Conseil municipal 2024-2025

**M. le Président** informe qu'aucune candidature n'est parvenue au Bureau dans le délai imparti. Il annonce qu'il se représente volontiers pour terminer la législature à sa fonction, comme M. Bongard pour celle de vice-président. Aucune opposition n'est faite à cette proposition.

*Délibération N°46/2024*

#### Délibération

#### *Formation du bureau du Conseil municipal 2024-2025*

*Le conseil municipal*

#### **ARRETE**

*la formation de son bureau, pour la période administrative s'étendant du 1er juin 2024 au 31 mai 2025, comme suit :*

Président : M. Edgar Cardoso Inacio  
Vice-président : M. Christophe Bongard  
Secrétaire : Mme Caroline Radice

#### 4. Communication du bureau du Conseil municipal

Aucune communication.

#### 5. Communication du Maire

##### a. Commission des routes

**M. le Maire** tient à exprimer sa préoccupation quant au fonctionnement de cette commission. En effet, il relate les difficultés qu'il rencontre avec elle au sujet du remplacement nécessaire du tracteur utilisé par les cantonniers. Cet objet est évoqué depuis la législature précédente et porté au budget année après année, sans que rien n'avance. **M. le Maire** reproche aux membres de cette commission, d'une part, de remettre en cause les machines proposées et, d'autre part, leurs absences lors des présentations par les fournisseurs, qu'ils ont eux-mêmes demandées. Il cite notamment celle du 30 avril dernier qui a réuni des commerciaux venant spécialement de St-Gall et de Berne, le mécanicien qui s'occupe de nos véhicules et nos cantonniers et à laquelle aucun conseiller ne s'est présenté. Pour lui, cette attitude est irrespectueuse et inadmissible. Il précise qu'il soumettra malgré tout, à la séance ordinaire de juin, un projet de délibération pour un crédit d'investissement en vue de l'acquisition de ce tracteur devenue urgente pour la sécurité des cantonniers et l'efficacité de leur travail.

**M. Thorens**, membre de la commission des routes, proteste et explique les raisons pour lesquelles les machines proposées n'ont pas été validées par la commission. Il affirme qu'il n'était pas au courant de ces rendez-vous, mais il a quand même vu les engins. **M. Bongard** dit aussi qu'il n'avait pas connaissance de cette présentation, ce qui étonne **M. le Maire** qui n'en était pas l'organisateur.

**M. Beusoleil** constate, d'après ce qu'il entend ce soir, des dysfonctionnements dans l'organisation de cette commission et rappelle brièvement les procédures minimales à respecter.

À la réponse négative qu'il reçoit quant à l'existence d'un cahier des charges pour cet achat conséquent, **M. Romand** regrette le non-respect des formalités usuelles et affirme, en tant que président de la commission des finances, qu'il s'opposera au crédit demandé tant que les procédures n'auront pas été suivies correctement.

**M. le Président** demande que ce débat soit poursuivi en commission, car il n'est pas adéquat, actuellement, de le tenir en séance plénière et il clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 6. Rapport des commissions

##### a. Culture & Manifestations

**M. Rossi** annonce qu'un concert rock a été fixé pour le 30 novembre 2024, avec un groupe dont un des musiciens est presingeois.

#### 7. Propositions individuelles et questions

Aucune proposition, ni question.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h20.

Edgar CARDOSO INACIO  
Président du Conseil

Caroline RADICE  
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler